

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 mai 2018, à Arcueil

France Lyme s'interroge sur le silence de la Haute autorité de Santé (HAS) concernant les modalités de sortie du Protocole national de diagnostic et de soins (PNDS).

La dernière réunion du groupe d'experts en charge de la rédaction de ce texte a eu lieu à la mi-mars. Le document a ensuite été relu par différentes instances, dont la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF).

Le communiqué de presse du ministère de la santé (<http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et-les>), mis à jour le 4 mai 2018 indique au sujet du PNDS : "**Il doit être validé par le Collège de la HAS au mois d'avril.**"

A ce jour, nous sommes sans nouvelles officielles de la HAS. Il semblerait que le document soit encore remanié.

Les malades craignent un nouveau report de plusieurs mois si les membres en charge de la rédaction du texte doivent se réunir pour poursuivre les débats.

Visiblement, des luttes intestines, qui dépassent le commun des malades et qui font fi de leurs souffrances contraignent la HAS à réviser le PNDS. Il ne sera pas accepté de revenir à une version proche du consensus de 2006, particulièrement concernant la prise en charge des malades atteints de formes persistantes d'infection(s).

Dans cet intervalle, que nous espérons le plus court possible, nous exigeons la levée des recommandations officielles du consensus de 2006, et par conséquent l'arrêt des poursuites médicales par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) à l'encontre des médecins soignant la forme persistante de la borréliose de Lyme et autres infections vectorielles à tiques.

Agnès GAUBERT-PICCA – Présidente de France Lyme

